

Appel à PROJETS JEUNES 2026

Pour les Gardois de 11-26 ans



Donnez
vie à vos
idées !

Libérez
votre
créativité !

Cofinancé par :



Dépôt des dossiers
du 21 janvier au 3 mars





LES OBJECTIFS

Les partenaires ont décidé de soutenir des projets qui tiennent compte de vos attentes et répondent aux objectifs suivants :

- Favoriser votre autonomie en élaborant des actions qui concernent les jeunes
- Susciter votre initiative en favorisant votre prise de responsabilité
- Contribuer à votre épanouissement et à votre intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale
- Vous rendre acteurs de votre territoire et plus généralement vous rendre acteurs de votre vie
- Valoriser des démarches innovantes, mobilisatrices et citoyennes



LES TERRITOIRES CONCERNÉS

Votre projet peut être mis en œuvre sur l'ensemble du département du Gard mais une attention particulière sera portée aux projets réalisés au sein des zones de revitalisation rurales ou sur un des quartiers prioritaires de la politique de la ville dont vous trouverez la liste sur :

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/7630>

Cet appel à projets étant multi-partenarial, chaque institution considérera les projets en fonction de ses champs de compétence.



QUI PEUT RÉPONDRE

Pour déposer une demande, vous devez :

- Résider dans le Gard
- Être âgé de 11 à 26 ans révolus
- Être motivé
- Rechercher la mixité fille/garçon.

Le projet peut être réalisé, soit individuellement, soit par un groupe de 2 à 15 jeunes.

La mixité filles/garçons devra être recherchée.

Votre démarche peut être accompagnée par une structure.





CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

1 / L'appel à projets vise à soutenir des projets conçus et imaginés par les jeunes.

Dès lors, les projets présentés devront faire apparaître clairement :

- Votre idée
- Votre prise de responsabilité dans le montage et la conduite du projet, et ce, dès la phase d'élaboration
- Votre participation concrète dans la mise en œuvre du projet.

2 / Le projet peut être présenté de manière individuelle ou collective.

Quelques exemples de structures pouvant vous accompagner :

- Un centre social ou un espace de vie sociale
- Une maison de quartier ou une maison des jeunes et de la culture
- Un foyer rural
- Une association
- Un point information jeunesse, une mission locale des jeunes, un service jeunesse d'une collectivité territoriale, d'une intercommunalité
- Une fédération d'éducation populaire.



Dans ce dernier cas, la démarche ou idée du projet peut être initiée par un animateur de cette structure référente dès lors que la démarche vous permet de vous approprier le projet et que votre avis est bien pris en compte.

La structure devra alors démontrer votre prise de responsabilité dans le montage et la conduite du projet dès la phase d'élaboration ainsi que votre participation concrète dans la mise en œuvre.

Pour les jeunes mineurs, la structure s'attachera à favoriser **l'association de vos parents** dans le montage du projet (réunions d'informations, de préparation, de bilan...)

Le budget du projet proposé devra limiter la part des charges de personnel.
Le comité de financeurs sera attentif à ce point pour 2026.

3 / Le comité de financeurs sera attentif à :

- La diversification des sources de financement avec nécessité d'actions d'autofinancement
- Une évolution des projets déjà financés s'il s'agit d'une reconduction (une action identique ne sera pas financée).

Si vous avez besoin d'informations sur les structures les plus proches de chez vous, n'hésitez pas à contacter les référents :



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Régis Bardera - 04 66 05 41 66
regis.bardera@gard.fr

MSA

Céline Bidan - 06 86 05 81 60
bidan.celine@languedoc.msa.fr
Laura Giroux - 06 49 82 72 17
giroux.laura@languedoc.msa.fr

CAF

Dalia-Madalina Coseraru - 06 21 28 28 38
dalia-madalina.coseraru@caf30.caf.fr

SDEJS

Karine Capocchiani - 06 15 11 53 48
karine.capocchiani@ac-montpellier.fr



QUELLES ACTIONS PEUVENT ÊTRE FINANCÉES ?



Les projets devront démontrer votre engagement de la conception à la mise en œuvre de votre projet, dans un ou plusieurs des champs d'actions suivants :

- La citoyenneté, la promotion des valeurs de la République (notamment la laïcité) et la lutte contre les violences et les discriminations
- L'animation locale (amélioration du cadre de vie, solidarité de voisinage, protection de l'environnement, lien intergénérationnel et interculturel, etc.)
- La solidarité internationale
- La mobilité
- La culture et les sports (ex : montage d'une pièce de théâtre)
- La prévention par les jeunes et pour les jeunes sur la santé, le bien-être.

Les projets présentés doivent mettre en avant, à partir du développement de l'autonomie, les outils et les savoir-faire destinés à dépasser les pratiques consuméristes, vous permettant de découvrir d'autres façons d'être et d'autres centres d'intérêt.



PROCÉDURE DE FINANCEMENT



Vous devrez présenter oralement les projets répondant à l'ensemble des critères précédemment énoncés devant une des commissions fixées aux dates suivantes : **le 25 mars et le 1^{er} avril 2026.**

Après confirmation de votre éligibilité, nous vous enverrons un lien via un doodle (calendrier numérique) pour vous positionner sur les dates de ces commissions.

Vous pouvez utiliser tout type de support pour présenter votre projet : vidéos, audios, power point, etc. Le matériel nécessaire sera mis à disposition.

N'hésitez pas à être créatifs !

A l'issue de cette présentation, la commission se réunira pour délibérer sur le soutien ou non du projet présenté.



ÉVALUATION ET BILAN



Votre projet devra faire l'objet d'un bilan écrit qui pourra être complété de tout élément que vous estimez utile (montage photo, réalisation vidéo, compte rendu écrit, ...).

Nous vous demandons d'y apporter la plus grande attention.

Pour les projets individuels ou accompagnés par une structure, vous devez faire apparaître sur les principaux documents informatifs ou promotionnels (affiches, programmes, etc...) ou supports publicitaires la participation financière des partenaires, et ce notamment, par l'apposition des logos. Ces documents doivent être établis conformément à la charte graphique.

Si votre projet a été accompagné par une structure, le référent de votre projet s'engage à vous soutenir dans l'élaboration de votre fiche évaluation et à la compléter si nécessaire.

Le non-respect de cette obligation pourra entraîner la mise en place d'une procédure de remboursement des sommes déjà versées, ainsi que le non-financement pour l'année suivante des projets retenus.